



# Rappel concernant le PAE

## 10 novembre 2025 - Actualités à la Commission

Par l'équipe des communications

Le projet de loi 7, qui prévoit notamment l'abolition de la Commission de la fonction publique, a créé une onde de choc. L'incertitude entourant l'adoption du PL 7 et les changements à prévoir peuvent causer stress, anxiété ou tout autre chamboulement intérieur.

Comme l'a rappelé notre collègue Marie-Hélène Plante, le Programme d'aide aux employés (PAE) existe et il est accessible. Nous en profitons pour rappeler les principales informations concernant le PAE. Pour plus de détails sur ce programme, vous pouvez consulter [cette page de l'intranet](#).

### Le PAE en bref

Le Programme d'aide aux employés (PAE) vient en aide aux personnes éprouvant des problèmes personnels, professionnels ou familiaux. Ces problèmes peuvent nuire à la santé, à l'équilibre psychologique, au rendement au travail ou au comportement. **Les services du PAE sont offerts en toute confidentialité.**

**Tous les membres du personnel de la CFP, peu importe leur catégorie d'emploi, sont admissibles au PAE.**

Parmi les **motifs de consultation**, mentionnons :

- la santé psychologique (anxiété, stress, dépression, faible estime de soi, etc.);
- les difficultés d'adaptation;
- les situations difficiles (deuil, proche aidant, séparation, conflit, événement traumatisant, etc.);
- la santé physique (maladie, douleurs chroniques);
- le cheminement de carrière;
- les difficultés professionnelles.

### Coordonnées

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Numéros de téléphone :

- 418 646-4616
- Sans frais : 1 866 327-4616 (Canada)

Courriel : [pae.sct@sct.gouv.qc.ca](mailto:pae.sct@sct.gouv.qc.ca)

#### Service en soirée

Du mardi au jeudi, de 16 h 30 à 20 h

Numéro de téléphone : 418 646-4616

### Présentation du PAE

---

Québec 

Accessibilité | © Commission de la fonction publique